

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

02

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 – DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

DÉLIBÉRATION
APPROUVÉE PAR

Voix-pour

Voix-contre

À l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2026

L'An deux mille vingt-six, le seize février à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le dix février deux mille vingt-six
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO
DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Georges MONNIER, MME Samira TAFAT, M. Patrick MEUNIER, Mme Virginie MESSMER, M. Jean-Jacques NICOT, MME Hatice BARRE, M. Nelson DE JESUS PEDRO (à partir de la délibération 1), MME Larissa GUILLEMET, M. David LUCEAU, MME Claude GRAPPE, MME Michèle DEBUISSER, M. Michel PROST, MME Nadyne BELVAUDE, M. Jean-Claude POCHAT, M. Pascal GEFFRAY, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Souad OGGAD, M. Christophe SIMEONI, M. Jean-Marc JOUSSEN, MME Aline SMAANI, MME Lydie GRIMAUD, MME Céline ALLOUCHE, M. Tristan DREUX, M. Fabrice MOULINET, M. Marc LARTIGAU, M. Gilles DJEYARAMANE, MME Karine EMONET-VILLAIN, MME Vanessa HUBERT, M. Éric ROGER, M. Clément PLOUZE-MONVILLE, M. Pierre-Alexandre DUCHESNE, M. Philippe SEITHER, M. Christophe MASSIAUX, M. Romain LOYER, MME Elsa SOUSSI.

Absents excusés : MME LEPERT

Pouvoirs : MME LEPERT à MME GRIMAUD

Secrétaire : M Georges MONNIER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR PATRICK MEUNIER

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que chaque année, est présenté, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La note de synthèse, annexée au présent projet de délibération, comportant l'ensemble des informations indiquées, permet la tenue de ce débat sur les orientations budgétaires du budget principal 2026.

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20260216-CM_20260216_02-DE Date de télétransmission : 19/02/2026 Date de réception préfecture : 19/02/2026

Ainsi, et à l'appui de ce rapport, il est proposé aux membres de l'assemblée de débattre sur les orientations retenues par la Municipalité et d'en prendre acte.

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2312-1,

Vu la délibération n° 65 du Conseil municipal du 29 juin 2020, portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération n° 4 du Conseil municipal du 12 octobre 2020, portant modification du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil municipal régissant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la note de synthèse et le rapport d'orientations budgétaires, adressés par Madame le Maire aux membres du Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que dans le cadre de la préparation du budget de la commune, un débat d'orientations générales doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget,

Considérant que le débat s'est tenu, à l'appui du rapport d'orientations budgétaires, lors de la séance du 16 février 2026 pour le budget principal 2026,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De prendre acte :

- De la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour le budget principal 2026,
- De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2026 organisé en séance

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS



POISSY

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026



Support du Débat d'Orientation Budgétaire de la ville de Poissy, le Rapport qui vous est proposé ici par la direction des finances témoigne d'un contexte économique, financier et politique inédit, marqué par de très fortes incertitudes.

Ce triple contexte rend l'élaboration d'un document budgétaire d'autant plus complexe pour notre collectivité qui entend faire des choix avisés dans la perspective du vote du budget 2026 en sachant pertinemment que Poissy ne manquera certainement pas d'être sollicitée pour participer au redressement des comptes publics.

En l'état, c'est avec une grande prudence mais beaucoup de détermination que ce rapport - qui met en perspective l'évolution de nos charges et recettes en termes de fonctionnement et d'investissement a été élaboré autour des grandes orientations de notre mandat.

Le budget 2026 s'articulera ainsi autour d'axes prioritaires, notamment l'éducation, la poursuite de l'amélioration du cadre de vie (via la préservation du patrimoine, la végétalisation des cours d'école et de l'espace public, les aménagements urbains, les mobilités...), la sécurité et la propreté, le commerce...

Parallèlement, la Ville veillera à contenir les dépenses de fonctionnement en garantissant le maintien de la qualité de services tout en préservant la stabilité fiscale, sans pression supplémentaire.

Un niveau d'investissement ambitieux doit enfin garantir la continuité de projets phares (livraison du Conservatoire, restauration de la Collégiale Notre-Dame...) qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité de notre cité.

Sandrine BERNO DOS SANTOS

*Maire de Poissy
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise
Conseillère régionale d'Île-de-France*

Patrick MEUNIER

*Adjoint au Maire délégué aux finances,
au développement économique, aux
mobilités, à l'urbanisme, à la stratégie
foncière et aux grands projets.*

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	4
2. LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2026	5
2.1. DES FINANCES SAINES AVEC UN CONTEXTE NATIONAL PARTICULIÈREMENT DIFFICILE	6
2.2. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES	6
2.3. UNE FISCALITE INCHANGÉE ET UNE PROSPECTIVE DES RECETTES PRUDENTE	6
2.4. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX À HAUTEUR ENTRE 26 MILLIONS d'€ ET 27 MILLIONS d'€ ...	7
2.5. UNE DETTE MAÎTRISÉE	7
2.6. L'ÉVOLUTION RÉTROSPECTIVE DES GRANDES MASSES 2020-2025.....	7
3. LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2026.....	8
3.1. LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
3.2. LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
4. LES POINTS DE DÉTAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
5. LA GESTION DE LA DETTE	11
6. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	13
6.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS MUNICIPAUX	13
6.2. DÉPENSES DE PERSONNEL	13
6.3. AVANTAGES EN NATURE, TEMPS DE TRAVAIL ET DUREE DU TRAVAIL	14
6.4. UNE GESTION RESPONSABLE	15
7. LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT	15
8. LES INVESTISSEMENTS COURANTS DES SERVICES MINICIPAUX	16
9. LA PROSPECTIVE FINANCIERE VERS 2026.....	17
ANNEXE 1 : LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	18

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Source site internet Public Sénat

Le présent DOB a été façonné en fonction des éléments financiers et budgétaires connus entre la fin décembre 2025 et ce mois de janvier 2026.

Le contexte de la préparation du budget de l'Etat pour l'année 2026 est, une nouvelle fois, inédit. A ce jour le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 est en lecture au Sénat. Les collectivités locales seront assurément associées aux efforts de maîtrise du déficit public. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus. Ces premières informations nous conduisent ainsi à vous soumettre pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) une esquisse prudente, dans l'attente de connaître, les mesures définitives adoptées dans la Loi de Finances 2026.

Les orientations budgétaires 2026 interviennent dans un contexte économique contraint. La situation dégradée des comptes publics, avec un déficit et une dette excessifs, va conduire, à nouveau, le Gouvernement à imposer aux collectivités une contribution financière importante au redressement des comptes publics.

Une dette française qui se dégrade entraînant une nouvelle contribution des collectivités au redressement des comptes publics

En effet, la dette publique française poursuit sa hausse et atteint un niveau inédit hors période de crise majeure.

Selon les chiffres publiés par l'Insee ce vendredi 19 décembre 2025, l'endettement s'élève à 3 482 milliards d'euros, soit 117,4 % du PIB. Le déficit devrait encore empirer après l'échec de la commission mixte paritaire sur le budget 2026.

La France s'enfonce un peu plus dans la spirale de la dette.

À la fin du troisième trimestre, la dette publique française atteignait 3 482,2 milliards d'euros, contre 3 416,3 milliards trois mois plus tôt. En pourcentage du produit intérieur brut, elle est passée de 115,7 % à 117,4 %, selon l'Insee. Sur la période estivale, l'endettement a progressé de 65,9 milliards d'euros, après déjà une hausse de plus de 70 milliards au trimestre précédent.

Avec ce niveau, la France affiche la troisième dette la plus élevée de l'Union européenne, derrière la Grèce et l'Italie. Cette augmentation provient principalement de l'État, dont l'endettement a augmenté de 58,1 milliards d'euros entre juillet et septembre, pour atteindre 2 845,7 milliards d'euros. La dette des administrations de sécurité sociale a progressé de 7,6 milliards d'euros, tandis que celle des collectivités locales a légèrement augmenté pour s'établir à 262,9 milliards d'euros. À l'inverse, la dette des organismes divers d'administration centrale a reculé de 300 millions d'euros.

Cela fait désormais un demi-siècle que la France vit au-dessus de ses moyens. L'État, les collectivités locales et la Sécurité sociale dépensent durablement plus qu'ils ne perçoivent, alimentant un endettement croissant.

Si la pandémie de Covid-19 a accentué ce phénomène, la plupart des pays européens ont ensuite engagé un resserrement budgétaire. La France, elle, n'est pas parvenue à inverser la tendance. En un an, la dette publique s'est alourdie de 181 milliards d'euros. Le déficit français est aujourd'hui l'un des plus élevés de la zone euro.

À mesure que la dette augmente, le poids de ses intérêts risque d'absorber une part croissante du budget de l'État, contraignant les pouvoirs publics à réduire certaines dépenses.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont perdu ainsi près de 30 milliards d'€ de produit fiscal direct entre 2020 et 2024 a estimé la Cour des Comptes. Cette perte a été partiellement compensée par l'Etat au travers d'un reversement d'une fraction de la TVA mais la diminution de l'autonomie fiscale de collectivités a renforcé leur dépendance vis à vis des décisions de l'Etat.

Une croissance faible et une inflation ralentie

Après le rebond post-covid en 2021 et 2022, la France a renoué, depuis 2023, avec une **croissance modérée**, proche du rythme constaté depuis le début des années 2010.

Avec ce taux de croissance, plutôt fragile, de 0,9% en 2025, et des prévisions autour de 1% pour les années futures, la France aurait, malgré tout, des difficultés pour réduire sa dette. Par ailleurs, l'écart du PIB par habitant continue de se creuser avec la moyenne européenne.

078-217804988-20260216-CM-20260216_02-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

L'inflation, quant à elle, a continué de décélérer en 2025, en raison de la baisse des prix de l'énergie et varie autour de 1% depuis plusieurs mois. Néanmoins on observe une remontée de ce taux depuis septembre 2025, l'effet de la baisse des prix de l'énergie impactant désormais beaucoup moins.

Un contexte politique tendu

Ces chiffres interviennent donc dans un contexte politique tendu. Députés et sénateurs au sein de la commission mixte paritaire n'ont pas réussi, pour le moment, à dégager un compromis sur le projet de budget de l'État pour 2026.

Faute d'accord, le gouvernement devrait désormais recourir à une « loi spéciale » afin d'assurer la continuité de l'État, notamment pour permettre la perception des impôts, avant la reprise des discussions budgétaires en janvier 2026.

Si elle permet d'éviter un blocage institutionnel, la loi spéciale pèserait sur les finances publiques. D'après l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'application de ce dispositif sur l'année 2026 entraînerait une perte de 6,5 milliards d'euros de recettes pour l'État, malgré une réduction des dépenses estimée à trois milliards. Le gouverneur de la Banque de France, a mis en garde contre un déficit « nettement supérieur à ce qui est souhaitable » dans un tel scénario.

Un déficit public qui ne cesse d'augmenter

A l'issue de l'adoption du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale) et de l'examen au Sénat du PLF (Projet de Loi de Finances), le projet de budget prévoyait une réduction marginale du déficit, de 5,4 % du PIB en 2025 à 5,3 % en 2026, loin de l'objectif affiché par le Premier ministre de le maintenir sous la barre des 5 %.

Cette situation est très éloignée du Pacte de Stabilité et de Croissance prévoyant un plafond de déficit de 3% et de dette publique à 60% du PIB. Le positionnement de la France se dégrade particulièrement par rapport à ses voisins européens.

Cette situation a conduit le Gouvernement à soumettre à l'Union européenne un plan budgétaire et structurel (Publication du rapport d'avancement annuel) 2025-2029 permettant un ajustement structurel d'au moins 0,5% du PIB par an avec un objectif de retour à un déficit public inférieur de 3% à horizon 2029. Le non-respect de cette trajectoire exposerait la France à des sanctions financières (jusqu'à 0,1% du PIB soit environ 2,8 milliards d'euros par an).

Un projet de budget pour 2026, de toutes les façons, qui sera réalisé autour de 3 piliers

Ces trois piliers sont :

1. La maîtrise des dépenses tout en assurant le financement des priorités comme la défense avec le réarmement, la transition écologique, l'éducation et la recherche, la justice, la sécurité, la charge de la dette.
2. La contribution au redressement des comptes publics.
3. Une garantie de la pérennité du modèle social.

Aussi comme en 2025, pour assurer une stabilité aux services, aux usagers et aux prestataires, la trajectoire budgétaire de la ville de Poissy suivra les orientations budgétaires nationales, en l'absence d'une réforme de la fiscalité locale et des modalités de reversement de la dotation globale de fonctionnement.

2. LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2026

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans la droite ligne de celles présentées depuis le début du mandat.

En effet, depuis plusieurs années, la ville de Poissy a fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en contenant les dépenses de fonctionnement **grâce à la mise en place d'un plan de rationalisation établi avec l'aide des services, de la Direction générale et du Contrôle de gestion, en cherchant à dynamiser ses recettes** et en développant un plan d'investissements au service du confort de vie, tout en maintenant son taux communal de taxe foncière et ce depuis dix ans.

Les dernières informations liées au projet de loi de Finances 2026 précisent que les collectivités vont donc poursuivre leur participation au redressement des comptes publics par des mesures visant à réduire les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales :

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260216-CM_20260216_02-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

- Après une ponction de 487 M€ sur les variables d'ajustement (DCRTP : Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et anciens FDTPT), une ponction supplémentaire est prévue,
- Un gel des dotations de l'Etat et notamment la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement),
- Une croissance à l'arrêt complet sur le FCTVA avec la suppression de la part "fonctionnement" (2028 pour la Ville de Poissy)
- Une poursuite de la baisse des crédits Fonds verts (subventions d'investissement),
- Un élargissement de la participation des communes au DILICO2 impactant considérablement la ville de Poissy,
- Une nouvelle hausse de 3% des cotisations CNRACL, impactant fortement le chapitre 012 des charges de personnel.

Ainsi, face à ce profond désengagement de l'Etat, la préparation du budget 2026 de la ville de Poissy doit prévaloir les critères de vigilance, de prudence et de grande modération dans les dépenses : ainsi **un calibrage au plus juste des besoins a été respecté, conduisant à une stabilisation, voire à une réduction de certaines dépenses, qui bénéficient par ailleurs d'une baisse conjoncturelle des prix de l'énergie. La ville de Poissy doit maintenant mener une réflexion sur les consignes "politiques" qui ont marqué les projets de la ville ces dernières années, à savoir :**

1. Une modération fiscale avec un taux de taxe foncière qui n'a pas augmenté,
2. Une modération tarifaire avec une progression des tarifs souvent comprise entre 1 à 3%,
3. Un endettement limité et stable depuis **2019**, Poissy faisant parti des communes les moins endettées dans la catégorie des villes de 30 000 à 50 000 habitants,
4. Un maintien des services quotidiens pour les pisciacais.

Compte tenu des incertitudes quant au contenu du projet de budget qui serait présenté par le gouvernement, ce document n'intègre pas, à ce stade, toutes les mesures qui pourraient être annoncées ces prochains jours. Plus que jamais, l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels.

2.1. DES FINANCES SAINES AVEC UN CONTEXTE NATIONAL PARTICULIÈREMENT DIFFICILE

Au moment du vote du débat d'orientation budgétaire, les comptes de 2025 ne sont pas encore finalisés. Toutefois, les estimations montrent que la ville a su absorber, grâce à sa capacité d'autofinancement les dépenses de personnel en général.

Pour la mise en œuvre de ses investissements structurants, afin d'assurer une qualité de service public, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt sur l'année 2025.

2.2. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES

En 2026, l'évolution des dépenses de fonctionnement de budget à budget n'est prévue qu'à **2%**, en tenant compte d'une inflation à **1%**.

Au premier rang de ces dépenses, les charges de personnel évolueront de **3 %** et porteront ainsi l'enveloppe à 39,8 M€ du fait de la hausse du taux de cotisation CNRACL, de la revalorisation du smic au 1er janvier 2025, ainsi que du GVT (glissement vieillesse technicité) quant aux charges à caractère général, elles resteraient stables.

Une politique de maîtrise des dépenses sera poursuivie, avec en parallèle une politique active de recherche de financements.

2.3. UNE FISCALITE INCHANGÉE ET UNE PROSPECTIVE DES RECETTES PRUDENTE

FISCALITE LOCALE

31 834 K€ (2026)

2025 projeté 31 557 K€

2024 = 29 914 K€

PRODUIT DES SERVICES

6 309 K€ (2026)

2025 projeté 6 000 K€

2024 = 5 732 K€

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

8 573 K€ (2026)

2025 projeté 11 194 K€

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260216-CM_20260216_02-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

2.4. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX COMPRIS ENTRE 26 MILLIONS d'€ ET 27 MILLIONS d'€

L'année 2026 sera marquée par la fin de travaux structurants comme les constructions des écoles Lucie Aubrac et Fournier et aussi comme le nouveau Conservatoire.

La ville de Poissy, désireuse d'améliorer sans cesse le cadre de vie des pisciacais (en matière d'environnement, de préservation du patrimoine notamment) souhaite poursuivre l'accélération de la transition écologique avec le verdissement des espaces publics, des mobilités actives et décarbonées et un renforcement de la sobriété énergétique.

Ces actions permettront aux pisciacais de mieux vivre les périodes de canicules. Un effort particulier sera aussi fait sur l'accessibilité des bâtiments administratifs.

La ville accompagnera les Pisciacais en matière d'action sociale, en matière de politique sportive et culturelle, de vie associative mais aussi dans le secteur de l'enfance et de l'éducation et ce dans un contexte qui se durcit.

La ville poursuivra son objectif de rayonnement et d'attractivité de son territoire au travers notamment de l'offre événementielle, culturelle et sportive en lien avec la programmation Action Cœur de Ville 2.

2.5. UNE DETTE MAÎTRISÉE

A ce jour, pour réaliser ses projets d'investissement, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt. Cependant, certains programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement feront l'objet d'une étude de financement comme la réhabilitation de la Collégiale et le Conservatoire.

2.6. L'ÉVOLUTION RÉTROSPECTIVE DES GRANDES MASSES 2020-2025

En millions d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prév CFU 2025
RECETTES REELLES	66,62	69,22	68,39	70,44	72,61	71,61
Dont Produits des services	3,00	4,10	4,57	5,25	5,70	6,00
Impôts et taxes	48,00	46,60	47,95	50,26	49,86	51,48
Dotations, subventions et participations	9,50	11,40	11,23	10,71	12,00	11,19
DEPENSES REELLES	54,59	56,09	57,31	59,03	61,43	62,26
Dont Charges à caractère général	11,82	13,09	13,81	15,57	15,69	15,40
Charges de personnel et frais assimilés	34,73	34,21	35,01	35,20	36,87	38,37
Autres charges de gestion courante	5,96	6,25	6,37	6,61	7,85	7,14
Charges financières	1,12	1,02	0,91	0,80	0,69	0,59
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	12,03	13,13	11,08	11,41	11,18	9,35

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5 millions d'euros entre 2020 et 2025 à la suite de la reprise d'activité et d'un retour au niveau avant Covid des produits des services.

Néanmoins, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue de diminuer et est passée de 1,3 M€ en 2020 à 0,6 M€ en 2025 avec une perte de 200 K€ entre 2025 et 2024.

La fiscalité poursuit son évolution linéaire proportionnellement à l'indice de consommation des ménages qui était de 0,8% en 2025 avec une revalorisation des bases physiques.

En parallèle, les charges de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les recettes (+8 millions entre 2020 et 2025). Ce fait est confirmé par l'indicateur "CAFB" (Capacité d'autofinancement brute). Celui-ci est en baisse depuis 2021 de presque 4 millions d'euros.

Cette progression des dépenses réelles est due, pour partie, à la hausse conjointement des matières premières et de l'énergie (avec un effet boule de neige sur des marchés publics comme celui de la restauration pour les repas

achetés), et des charges de personnel (point d'indice et taux de CNRACL en constante progression depuis deux ans).

3. LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2026

Pour maintenir une capacité d'investissement élevée, il faut tout à la fois contenir les dépenses et améliorer les recettes de fonctionnement.

3.1. LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le cadrage des recettes

Après analyse du futur Projet de Loi des Finances, les données financières sont les suivantes :

- La fiscalité directe

Le niveau très modéré de l'inflation se répercute sur les recettes de la Ville car les bases de taxe foncière dépendent de l'évolution des prix. La loi prévoit que les locaux d'habitation sont réévalués chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix harmonisés à la consommation (IPCH) constatée entre novembre de l'année n-2 et n-1. Après un fort dynamisme des bases en 2023 (+7.1%) et 2024 (+3.9%), l'évolution pour 2025 a été de +1.7% et elle est attendue pour 2026 aux alentours de 0,8%, à laquelle s'ajoute l'évolution physique des bases soit une augmentation de la fiscalité directe pour la ville (nature 73111) de 400 K€ approximativement.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est stable.

Cela limite la progression des recettes de la Ville, contraignant de facto, l'évolution des dépenses.

Néanmoins, le budget prend en compte, tout de même, des droits de mutation en légère hausse par rapport au BP 2025 (+200 K€), le marché immobilier reprenant quelques couleurs ces derniers mois. Le montant des droits de mutation a, en effet, augmenté courant 2025 par le fait d'une augmentation des transactions immobilières.

- Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement est en baisse de plus de 460 K€ par rapport au montant perçu en 2025.

La dotation de Solidarité Urbaine devrait subir une hausse de 40 K€ par rapport à son niveau de 2025.

La dotation de compensation des taxes foncières (foncier bâti et foncier bâti entreprises) sur les valeurs locatives doit baisser de 650 K€ en 2026 et la Dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) doit perdre 1 M€.

Les financements extérieurs provenant de l'Etat ou bien d'autres collectivités devraient perdurer aux alentours de 200 K€ et celles provenant de la Caisse d'Allocations Familiales devraient augmenter d'environ 500 K€ par rapport au budget de 2025.

- Les produits des services

Les produits des services augmentent du fait de la hausse des tarifs **qui suivent le taux d'inflation** de 2026 et de la fréquentation de certains établissements et certaines prestations (restauration scolaire).

Le niveau du montant financier de la gestion des locations devrait baisser de 250 K€.

Pour finir, le budget doit donc prendre en considération la baisse globale des principales dotations de l'Etat (**perte de 1,5 M€ par rapport à 2025**), la stabilisation de la dotation de solidarité urbaine et l'évolution de la fiscalité.

Néanmoins, les recettes réelles de fonctionnement du BP 2026 devraient se situer aux alentours des 68,5 millions d'euros en légère hausse par rapport au BP 2025 (67,7 millions d'euros) de 1%.

3.2. LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le cadrage des dépenses

En matière de dépenses, le budget 2026 cherchera à préserver la qualité de service offerte aux Pisciacais et les dépenses de perfectionnement et de modernisation des services continueront d'être encouragées. Toutefois, pour maintenir un équilibre budgétaire sain et cohérent, la collectivité a entrepris un plan d'examen progressif de la pertinence de certaines dépenses en plus de questionner et remettre en concurrence les marchés publics récurrents. Ainsi, les coûts de fonctionnement des services devraient, dans la mesure du possible, se maintenir au niveau de l'inflation.

L'objectif principal pour 2026 reste de maîtriser les charges courantes en limitant leur progression globale aux seules hausses qui s'imposent à la collectivité comme les contrats et les dépenses obligatoires.

Pour les **dépenses d'énergie**, les simulations actuelles permettent de penser qu'une baisse de nos consommations est à prévoir pour près de 114 K€ en 2026 due aux faits :

- qu'il avait été anticipé par les services une hausse du prix du gaz qui n'a pas eu lieu,
- de notre volonté de baisser notre consommation électrique,
- de la stabilité des prix du gaz et de l'électricité pour 2026.

Les achats de prestations de services (les assurances, crèches, nettoyage et restauration collective) subissent **toujours** les effets de l'inflation.

Pour les **frais de personnel**, ils augmenteront de la hausse réglementaire du point d'indice CNRACL.

L'enveloppe prévue pour le subventionnement des associations restera au niveau de 2025 soit à un niveau de 2,2 M€ tandis que les subventions aux établissements publics locaux de la ville (CCAS, Théâtre, Conservatoire) s'évaluent à 4,2 M€ soit plus 0,200 M€ par rapport au BP 2025.

En conclusion, les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2026 devraient se situer à 66 M€ contre 64,7 M€ au BP 2025.

4. LES POINTS DE DÉTAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Malgré la réforme de la taxe d'habitation compensée par la part départementale de la taxe foncière qui réduit la marge de manœuvre des collectivités notamment en termes de levier fiscal, on constate que la fiscalité reste une ressource importante pour la commune.

Les recettes fiscales

En 2026, le taux d'augmentation des bases est estimé par le cabinet Ressources Consultant Finances pour un produit total de 29 131 000 millions d'euros et serait de l'ordre de 2%. Les taux appliqués par la commune sur ces bases seront identiques à ceux de 2025.

PRODUITS FISCAUX						
K€	2025 (Etat 1288-2025)			Prév 2026 (RCF FEV 26)		
	TAUX %	BASES	PRODUITS	TAUX %	BASES	PRODUITS
Produit TH -résidences secondaires	16,57	2 067 391	342 567	16,57	2 110 089	349 642
Produit FB	28,96	84 589 625	24 517 146	28,96	86 336 682	25 003 103
dont ajustement coefficient correcteur			3 577 411		3 622 318	3 622 318
Produit FNB	38,86	393 160	152 782	38,86	401 280	155 937
Produit 3 Taxes ménages			28 589 906			29 131 000

Accusé de réception en préfecture
078217804988-20260216-CM_20260216_02-DF
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Source : Ressources consultant Finances (RCF).

L'attribution de compensation

Pour 2026, l'attribution de compensation sera à l'identique de celle de 2025 car elle n'a fait l'objet d'aucune révision auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2026
INVESTISSEMENT (dépenses)	1 708 253,00 €
FONCTIONNEMENT (recettes)	14 046 024,82 €
TOTAL	12 337 771,82 €

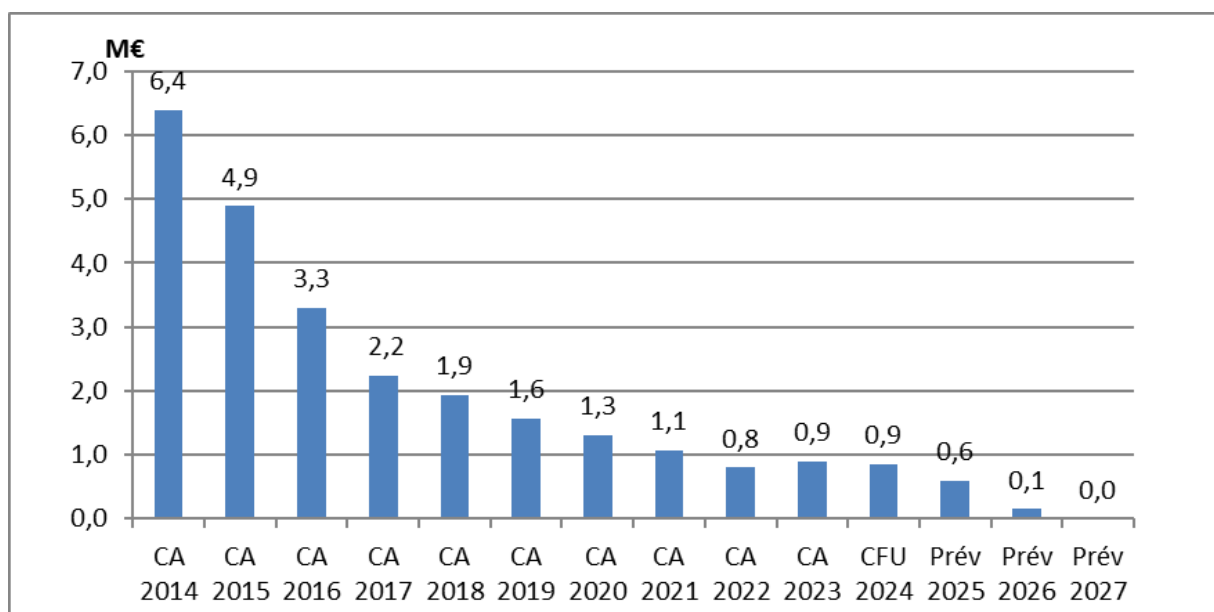
Les dotations

Pour 2026, les dotations de l'Etat continuent de baisser notamment la dotation globale de fonctionnement, qui disparaîtra en 2027. La dotation de compensation de la réforme professionnelle, devenue quant à elle une variable d'ajustement, diminue de 1 M€.

Quant aux autres dotations, elles restent stables. La seule hausse concerne la Dotation de Solidarité Urbaine.

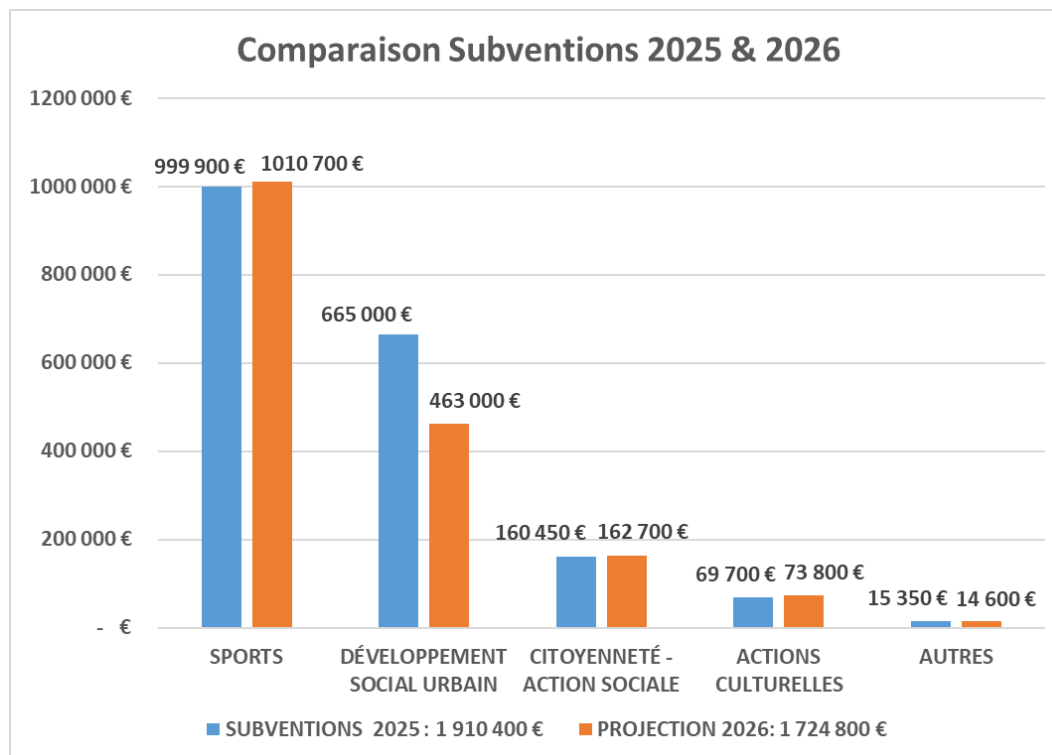
DOTATIONS	2025	2026
Dotation Globale de fonctionnement (DGF)	611 477 €	149 000 €
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	736 011 €	780 000 €
Dotation de Compensation de la réforme de la TP	2 558 764 €	1 552 000 €
Dotation hygiène	36 190 €	36 190 €
Dotation des titres sécurisés	91 202 €	80 000 €
Dotation de Recensement	8 000 €	7 500 €
Dotation spéciale Instituteurs	5 616 €	5 616 €
TOTAL	4 047 260 €	2 610 306 €

Evolution de la DGF (en millions d'euros M€) 2014-2027



Les subventions aux associations

Pour 2026, l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations resterait stable soit environ 2,2 M€ en intégrant le versement obligatoire de la subvention de fonctionnement à l'école Notre-Dame estimée à 350 k€. L'ensemble des secteurs reste dans le même niveau d'enveloppe sauf le développement social urbain. En effet, depuis juillet 2025, la Ville a repris la gestion de la Maison de quartier du Clos d'Arcy.



Les subventions aux établissements publics locaux

Quant à la part des subventions pour les établissements publics locaux, elle s'élèverait à 4,2 M€ contre 4 M€ en 2025. L'augmentation est liée d'une part au transfert de 2 agents ville au Théâtre et de l'augmentation des contrats du nouveau Conservatoire.

Etablissement publics locaux	BP 2025	PREV CFU 2025	BP 2026
Théâtre	990 000	941 195	1 113 000
Conservatoire de musique et de danse	1 197 000	1 197 000	1 288 000
Centre communal d'action sociale	1 833 000	1 743 000	1 833 000
TOTAL	4 020 000	3 930 000	4 234 000

5. LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette s'élève à 14 096 986,16 millions d'euros. L'annuité sera de 2 712 866,03 € dont 2 136 966,81 € d'amortissement et 575 899,22€ d'intérêts.

L'encours de dette de 14 096 986,16 € des 11 contrats est en taux fixe, et est réparti à 100% dans la catégorie 1-A selon la Charte Gissler. A noter que le taux moyen de la dette 2026 est de 4,05 %.

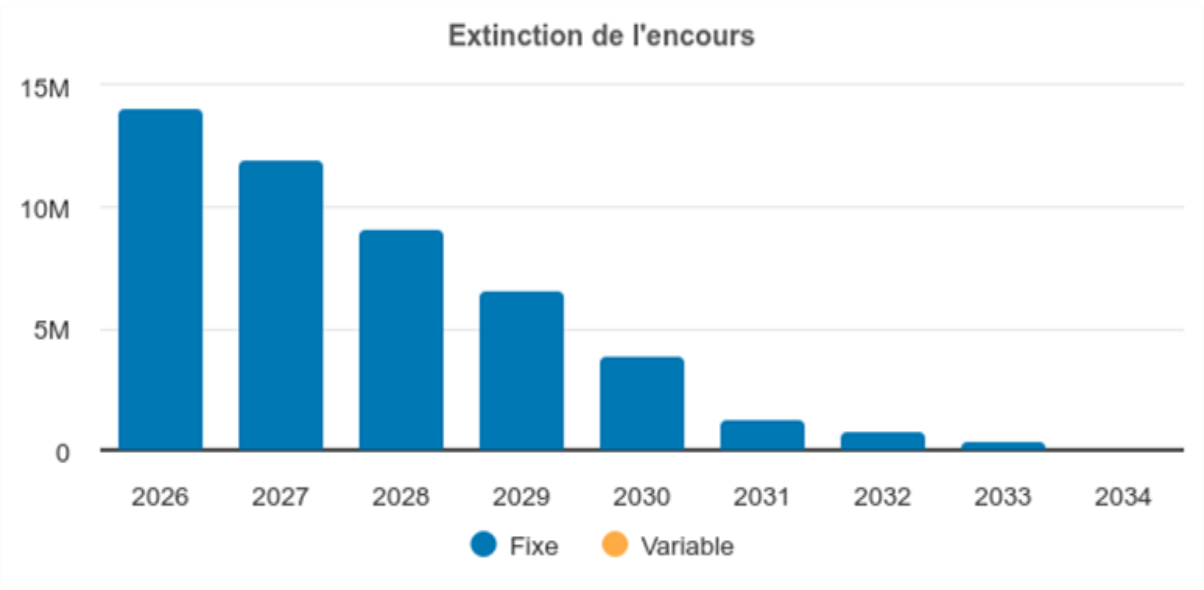
Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260216-CM_20260216_02-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Pour 2026, le niveau de l'endettement de la commune est situé à 341 euros / habitant (source Insee au 1^{er} janvier 2025 Poissy : 41 274 habitants (population totale) (source INSEE base 2023). Ce ratio reste modéré. A titre de comparaison, ce chiffre pour les villes voisines est pour (année de référence 2024) :

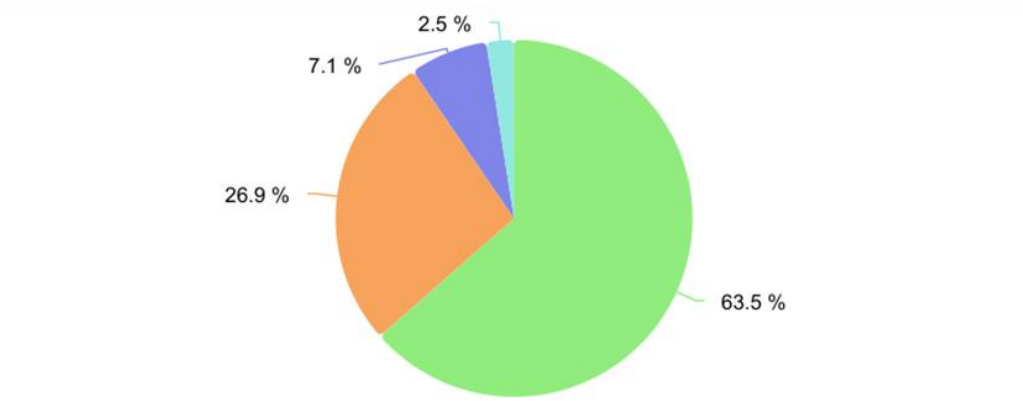
- Conflans Sainte Honorine (36 500 habitants) de 1 100 € par habitant.
- Achères (22 000 habitants) de 997 € par habitant.
- Carrières sur Seine (15 000 habitants) de 956 € par habitants.
- Saint Germain en Laye (46 000 habitants) de 225 € par habitant.
- Mantes la Jolie (44 000 habitants) de 159 € par habitant.
- Moyenne des villes de 20 000 à 50 000 habitants de 976 €.

Les ratios financiers permettent à la ville d'utiliser ce levier pour financer les investissements de demain. Pour 2026, le recours à l'emprunt pour le financement de l'investissement sera étudié notamment pour les équipements comme la Collégiale et le Conservatoire.

Extinction de la Dette au 1^{er} janvier 2026 (en millions d'euros M€)



Répartition de la Dette par prêteur pour 2026 (en euros)



PRETEUR		%	MONTANT
	Caisse française de financement local	63,52	8 954 992,41
	Caisse d'épargne	26,9	3 791 727,93
	Crédit mutuel	7,09	1 000 000,00
	Caisse des dépôts et consignations	2,48	350 265,82
TOTAL			14 096 986,16

Accusé de réception en préfecture
078-217804938-20260216-CM-20260216-02-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

6. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'objectif pour ce secteur est de mettre en œuvre une politique de gestion responsable tenant à la maîtrise du budget des Ressources Humaines et à l'optimisation des conditions de travail des agents municipaux. Il s'agira de contenir l'évolution des dépenses de personnel dans un contexte d'augmentation des dépenses mécaniques qui sont des impondérables, tout en garantissant la continuité et la qualité du service proposé aux habitants.

6.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

Le tableau ci-dessous présente une photographie de la structure de l'effectif de la collectivité au 31 décembre 2025. Le ratio titulaire / non titulaires sur emploi permanent reste similaire, l'effectif global est stable.

	Unités tous statuts au 31.12.2025	Rappel : données au 31.12.2024
Emploi dits « permanents » (a)	675	675
<i>Dont Fonctionnaires</i>	487	490
<i>Dont Non titulaires sur emploi permanent</i>	188	185
Emplois dits « non permanents » (b)	161	158
<i>Dont Vacataires, remplaçants, contrats occasionnels</i>	99	91
<i>Dont Collaborateurs de cabinet</i>	3	3
<i>Dont Assistantes maternelles</i>	41	42
<i>Dont Apprentis</i>	16	20
<i>Dont Emplois aidés (CUI-PEC, Adultes-relais)</i>	2	2
Effectif global : total (a) + (b)	836	833

6.2. DÉPENSES DE PERSONNEL

L'évolution du chapitre 012 depuis 2022 s'explique par plusieurs données qui se cumulent :

1. Les augmentations décidées par l'Etat (point d'indice +3,5% en 2022, +1,5% en 2023, majoration de 5 points d'indice pour les fonctionnaires et non-titulaires au 1^{er} janvier 2024).
2. Des augmentations mécaniques liées au déroulement de carrière des fonctionnaires (glissement vieillesse technicité).
3. Des décisions de la majorité municipale :
 - a. Plan de valorisation des métiers petite enfance à compter de 2024
 - b. Plan de valorisation des métiers de la sécurité à compter de 2024
 - c. Création d'une brigade propreté et d'une brigade verte en 2024
4. Un nouveau marché d'assurance statutaire en 2024
5. Une enveloppe de précaution liée à de potentielles mesures impulsées par l'Etat (augmentation des charges patronales CNRACL en 2025).

Les emplois budgétaires en équivalent temps plein diminuent mais la courbe du budget augmente compte tenu des éléments ci-dessus évoqués.

Dépenses de fonctionnement	Projection du réalisé 2025	Réalisé en ratio du BP 2025	Proposition 2026*
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	38 026 579 €	99%	39 460 719 €
Chapitre 011 – Dépenses de fonctionnement courant (formation, matériel ergonomique...)	220 944 €	88%	323 543 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	325 923 €	88,1%	370 000 €

La proposition budgétaire prend en compte le traitement des fonctionnaires et les missions de service public qui sont actuellement déléguées au privée pour l'entretien de l'espace public (entreprise chlorophylle – 347k€ pour 2025.

Synthèse BP 202 6 – Chapitre 012

Postes	Coût (BP 2026)	% 012
Rémunérations brutes	27 317 951,08 €	69,25 %
Cotisations obligatoires (URSSAF, retraites, chômage, versement de transport, FNAL)	10 027 507,80 €	25,41 %
Cotisations CNG/CIG/CNFPT – Assurance – Médecine – Titres restaurant	2 115 260,67 €	5,36 %
TOTAL	39 460 719,55 €	100,00 %

Atténuations de charges	Réalisé 2025	Réalisé en ratio du	Proposition
Chapitre 013 - Charges de personnel et frais assimilés	894 665 €	90 %	986 600 €

L'estimation 2026 pour l'entreprise chlorophylle est de 370 000 €.

6.3. AVANTAGES EN NATURE, TEMPS DE TRAVAIL ET DUREE DU TRAVAIL

Les obligations réglementaires relatives au temps de travail ont été rappelées au collectif de managers.

Les heures supplémentaires sont prioritairement récupérées. Une nouvelle procédure de contrôle a été activée de manière expérimentale en 2025 avec un mécanisme de déclaration prévisionnelle obligatoire via l'application dématérialisée OVERTIME. Elle permettra à la direction générale des services de contrôler et mieux maîtriser ce poste de dépenses tout en servant d'outil d'analyse pour réorganiser les services.

Pour rappel, la commune respecte strictement la durée obligatoire de travail fixée par le législateur. Les 1607 heures annuelles sont réparties de la manière suivante pour la majorité des personnels à temps complet : les agents doivent réaliser 37h10 par semaine, soit 7h26 minutes par jour, sous le contrôle des managers.

Ce cycle de travail qui concerne la majorité des agents peut être soumis à des variations selon les métiers et les besoins des habitants.

Au 31 décembre 2025, 30 agents bénéficient d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Un groupe de travail a été initié par la direction générale avec les organisations syndicales ayant pour objectif la refonte du règlement intérieur relatif aux gardiens logés et la mise à jour des missions réalisées par les agents concernés.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260216-CM_20260216_02-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

6.4. UNE GESTION RESPONSABLE

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières et avec la volonté de toujours offrir une meilleure qualité de service aux habitants, la collectivité poursuivra en 2026 son plan de maîtrise de la masse salariale.

Pour atteindre cet objectif de performance publique, le schéma directeur des ressources humaines 2026 s'articulera autour de **plusieurs lignes directrices complémentaires qui sont celles suivies depuis 2022 par la municipalité** :

- Priorisation des recrutements externes sur les emplois requérant des compétences clés, promotion de l'apprentissage, valorisation des compétences internes.
- Politique volontariste de prévention de l'absentéisme.
- Etudes et plans d'actions sectoriels (par directions) tenant à l'organisation et l'aménagement du temps de travail.
- Principe de non-remplacement systématique des départs en retraite (20 prévus en 2026) – réorganisation des services.
- L'année 2026 sera également marquée par la poursuite de la modernisation de la gestion ressources humaines via la dématérialisation et l'inclusion numérique des agents les plus éloignés de l'outil informatique, la nouvelle procédure de validation des heures supplémentaires rémunérées, et la mise en œuvre opérationnelle d'un tableau de bord DG PILOT, outil de pilotage mis à disposition des managers qui a vocation à les inciter à utiliser les leviers pour une gestion partagée avec la RH des enjeux liés à la maîtrise des effectifs et la maîtrise des heures supplémentaires rémunérées.
- La commune a initié depuis 2022 une politique de recherche d'équilibre financier en activant plusieurs audits d'optimisation des charges et un nouveau dispositif élargi d'assurance statutaire. A travers ces deux processus la ligne CHAPITRE 013 a augmenté en 2025 pour 890 K€ d'euros directement réinjectés dans le budget de la collectivité. Le budget prévisionnel 2026 s'élèvera selon les projections prudentielles à près de 987 K€.
- La Ville privilégiera à nouveau la fonction formation dans le cadre de son schéma directeur RH – PACTE RH - à travers une valorisation de ce poste. Elle poursuivra son offre sociale à destination du personnel (titres restaurants, forfait mobilité durable, participation titres de transports, participation aux frais de garde des enfants du personnel, protection sociale complémentaire, Mutuelle employeur), estimée à un poste de dépense à hauteur de 360 000 € comme en 2025 (CHAPITRE 012).
- Dans le cadre de l'axe qualité de vie au travail, santé et sécurité, un budget d'investissement lié à l'acquisition de matériel ergonomique de pointe sera prévu comme les années précédentes, de manière à poursuivre nos bons résultats en matière de maîtrise de l'absentéisme compressible.

7. LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT

Compte tenu du contexte électoral à venir, les priorités d'investissement pour l'exercice 2026 ne peuvent, à ce stade, être arrêtées de manière définitive. Toutefois, la collectivité poursuit les investissements déjà engagés, qui seront menés à leur terme afin de garantir la continuité du service public et de répondre aux besoins des usagers. À ce titre, le tableau ci-dessous illustre les programmes et les opérations en cours.

Principaux programmes et opérations du Plan Pluriannuel d'investissement

Intitulé de l'opération	Numéro AP	Total des dépenses prévisionnelles	Total des recettes prévisionnelles (sans le FCTVA)	Dépenses réalisées au 31/12/2025	Recettes réalisées au 31/12/2025	Dépenses 2026 avec reports 2025	Recettes 2026	Dépenses 2027 et après	Recettes 2027 et après
Conservatoire Batiment (y compris scénographie dépenses 300 K€)	AP 1901	14 830 000 €	1 000 000 €	9 256 097 €	740 000 €	5 573 903 €	260 000 €		
Ecole Lucie Aubrac	AP 2001	18 000 000 €	13 404 604 €	16 896 499 €	12 570 598 €	1 103 501 €	834 006 €		
Extension Centre de Loisirs et Ecole Robert Fournier	AP 2101	9 942 657 €	5 891 315 €	7 414 260 €	4 931 315 €	2 528 397 €	960 000 €		
Gros entretien, accessibilité du patrimoine et murs	AP 2201	3 933 372 €		1 699 568 €		1 371 250 €		862 554 €	
COLLEGALE Phases 1 et 2 (Trx Mise hors eau des couvertures + déambulateur)	AP 2401	8 500 000 €	4 249 999 €	202 768 €		800 000 €	266 647 €	7 497 232 €	3 983 352 €
Restructuration Malraux (Réhabilitation)	OP 00005	1 280 000 €		36 406 €		438 039 €		805 555 €	
Reconstruction LP Corneille	OP 00006	691 500 €	218 197 €	45 929 €	218 197 €	625 317 €		20 254 €	
Ecole Victor HUGO - extension CODOS	OP 00008	1 327 000 €	1 146 008 €	62 156 €	302 250 €	783 891 €	843 758 €	480 953 €	705 251 €
Végétalisation des Cours d'Ecoles	OP 00010	617 568 €	86 000 €	265 263 €	56 299 €	113 424 €	29 701 €	238 881 €	
Centre de la Petite enfance	AP-2201/Ant 42281	720 000 €		30 952 €		262 917 €		426 131 €	
Reconstruction Vanpouille	OP 00012	1 170 000 €	1 044 574 €	228 376 €	500 000 €	941 624 €	544 574 €		
Stade Léo Lagrange	AP-2201 /Ant 32203	744 000 €		523 409 €		74 074 €		146 517 €	
Halle des Sports	AP-2201/Ant 32103	1 602 628 €		119 488 €		1 023 745 €		106 368 €	
Barrière Hydraulique	OP 00003	1 200 000 €		814 633 €		250 000 €		135 367 €	
TOTAL PPI		64 558 725 €	27 040 697 €	37 595 802 €	19 318 659 €	15 890 082 €	3 738 686 €	10 719 812 €	4 688 603 €

Les dépenses réelles d'investissement seront inscrites à hauteur de la projection de réalisation des travaux des différents programmes et des opérations.

L'enveloppe globale 2026 des dépenses d'équipement se situerait à 26 M€.

8. LES INVESTISSEMENTS COURANTS DES SERVICES MINICIPAUX

En dehors des grands projets d'investissements, le budget 2026 dédie une enveloppe au renouvellement de matériel, à l'entretien des bâtiments et des nouvelles opérations dont le montant se situe à hauteur de 5,3 M€.

La dépense au chapitre 204 correspondra au versement de l'attribution de compensation à la communauté urbaine pour 1 708 253,02 €.

Des opérations pour compte de tiers et donc neutres pour la ville devraient encore perdurer en lien avec la construction de la maison de santé.

Pour financer ces dépenses, la ville pourra compter sur une recette de FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) calculée sur les investissements 2024 et devant s'élever aux alentours de 1,9 M€ en 2026. A celle-ci s'ajouteront les cessions de la ville pour 1,3 M€ ainsi que celles de 2025 reportées sur 2026 pour 3,26 M€. Des recherches de financement seront opérés sur les différentes opérations A ce jour, les recettes des participations et des subventions s'évaluent à 3,6 M€.

Cependant, il est à noter que les demandes de financement auprès de l'Etat et la Région ne seront pas accessibles avant la mi-juillet 2026. Le Département des Yvelines, quant à lui, a gelé les aides aux collectivités.

Accusé de réception en préfecture
078 21780488-20260216-CM_20260216_02-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

9. LA PROSPECTIVE FINANCIERE VERS 2026

Dans la continuité des précédentes années, la projection du résultat du futur compte financier unique (CFU) 2025 montre une maîtrise de la gestion des finances de la Ville.

Les dépenses dont les charges à caractère général augmentent raisonnablement et ont absorbé les frais de fonctionnement des nouveaux équipements. Quant aux dépenses de personnel, elles sont mécaniquement augmentées par les dispositifs imposés par l'Etat. Enfin les dépenses de gestion comme les subventions aux associations et aux établissements publics sont quasi stables.

A partir de 2026 et au-delà, les charges progresseront plus vite que les recettes.

En effet, sur les 68,5 M€ de recettes, 23 M€ sont figées puisqu'il s'agit des fonds de compensation de l'Etat et de l'attribution de compensation de la CU. Les subventions et les participations stagneraient et en 2026 la DGF sera quasi-inexistante. Seule la fiscalité augmentera uniquement avec la revalorisation fixée par l'Etat car la projection n'intègre pas de hausse des taux de la commune.

La prospective actuelle tient compte de mesures exceptionnelles de participation de la commune au redressement des finances publiques qui vont être appliquées par l'Etat et qui représente jusqu'à 1,3 M€ (DILICO) pour l'année 2026.

Malgré une année 2025 équilibrée financièrement, la construction budgétaire des prochaines années sera plus délicate à réaliser notamment face au désengagement de l'Etat. Les services de la ville vont rester mobilisés et ont engagé et prévu des mesures fortes de rationalisation des dépenses et d'optimisation des recettes.

ANNEXE 1 : LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

La Loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit une obligation préalable au vote du budget primitif par l'assemblée délibérante des communes de plus de 3500 habitants (Article L. 2312-1 du CGCT) : le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget lui-même.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) apporte des modifications : l'article 107 relatif à l'amélioration de la transparence financière précise « que le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres ».

Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 introduit de nouvelles règles concernant le DOB des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En effet, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
2. L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail. Transmis au Préfet et au Président de l'EPCI dont la commune est membre, il fait l'objet d'une publication.
3. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur l'orientation budgétaire doit être mis en ligne. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans le même temps, la commune poursuit ses investissements afin de préserver le cadre de vie, d'entretenir ses infrastructures et de répondre aux besoins des habitants. Ces choix s'inscrivent dans une logique de responsabilité financière visant à préserver la capacité d'autofinancement de la commune, à limiter le recours à l'emprunt et à garantir la soutenabilité financière à moyen terme.

Document publié sur le [site de la ville](#) le 19/02/2026